

REUNION PUBLIQUE DU 22 MAI 2008

Présidence de Mme Katty FIRQUET, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous remercie de bien vouloir prendre place.

Avant de passer la parole aux chefs de groupes, je tiens à excuser Mme la Présidente, Josette MICHAUX, en séjour à l'étranger ainsi que l'arrivée tardive de M. le Gouverneur, retenu dans le cadre d'une réunion de sécurité pour Wégimont.

Maintenant, j'interroge les chefs de groupe pour les excuses.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. BRAUN.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Mme la Présidente, je tiens à excuser Marc FOCCROULLE et arriveront avec du retard Mmes MAQUET, PERIN et JADOT.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Mme LEJEUNE.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. HAAS, Mme la Présidente, son état de santé se dégrade et Mme LAMBINON sera également absente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel)

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel)

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2008).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Premier Secrétaire, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous informe que le Bureau du Conseil se réunira le lundi 26 mai 2008 à 17 heures.

La convocation sera déposée sur les bancs des membres du Bureau.

V.- Eloges funèbres de Mme Monique GOOSSE et de M. François-Armand LAEREMANS, anciens Conseillers provinciaux.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : éloges funèbres de Mme Monique GOOSSE et de M. François-Armand LAEREMANS, conseillers provinciaux.

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Mes Chers Collègues, il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de deux anciens collègues : Mme Monique GOOSSE, décédée le 4 mai dernier à l'âge de 59 ans et M. François-Armand LAEREMANS, décédé le 14 mai 2008, à l'âge de 83 ans.

Issue du district de Liège, Mme GOOSSE prêta serment en qualité de Conseillère provinciale représentant le groupe Ecolo

le 23 septembre 1999 et siégea au sein de notre Assemblée durant un peu plus d'un an, en remplacement de M. Bernard WESPAHEL, élu Député wallon. Elle fut membre de la 3^{ème} et de la 9^{ème} commission.

Educatrice spécialisée en médiation familiale, cette maman de trois enfants fut également secrétaire régionale d'Ecolo en 1991 et milita tout particulièrement pour une meilleure intégration des handicapés dans notre société. Sensible aux problèmes du quart-monde, elle était aussi connue dans son quartier (Blonden-Fragnée) pour son dynamisme et sa connaissance des problèmes rencontrés par les habitants.

Il est de mon devoir d'évoquer également la mémoire de notre ancien collègue, François-Armand LAEREMANS, décédée le 14 mai dernier à l'âge de 83 ans.

Issu du district de Seraing, M. Armand LAEREMANS prêta serment en qualité de conseiller provincial représentant le groupe PS le 18 octobre 1985 et siégea au sein de notre Assemblée durant un peu plus de deux ans, il fut membre de la 4^{ème} et 8^{ème} commission.

Dessinateur technicien de formation, il a été également secrétaire de l'Union sociale communale de Jemeppe sur Meuse et conseiller communal de la Ville de Seraing.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en leurs mémoires.

VI.- Remise de la plaquette d'honneur en bronze de la Province à M. Jean-Luc GABRIEL, Conseiller provincial

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : remise de la plaquette d'honneur en bronze de la Province à M. J.L. GABRIEL, Conseiller provincial.

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, Chers Collègues, c'est avec un réel plaisir que notre Assemblée met aujourd'hui à l'honneur M. le Conseiller J.Luc GABRIEL pour ses vingt années de présence au sein du Conseil provincial dont il fut le 1^{er} Vice-Président de 1994 à 2000 et dont il est devenu le 1^{er} Secrétaire de 2000 à 2003, une fonction qu'il occupe à nouveau depuis 2006.

Jean-Luc GABRIEL est né le 12 décembre 1949 à Foosse-Sur-Salm. Il est l'heureux papa de 3 grandes filles qui lui donnent beaucoup de satisfaction et de fierté.

Il est également bourgmestre de la commune de Trois-Ponts, un mandat qu'il est parvenu à reconquérir après 6 années

d'opposition en 2006. Il avait déjà occupé les fonctions mayorales entre 1989 et 2000.

Dans sa commune, il est à l'initiative de plusieurs jumelages notamment avec Mouchand en Normandie ou encore Silocastron en Grèce, un échange bien connu de notre Province.

Passionné de voyages, sportif accompli (vélo et sports aquatiques), notre Collègue est également un bon vivant qui aime les bonnes tables à condition, bien sûr, de les partager avec sa famille et ses nombreux amis. Ce bref portrait, dressé, je vous invite M. GABRIEL à recevoir la plaquette en bronze de la Province de Liège pour vos 20 années passées au sein de notre Conseil provincial.

(Applaudissements).

VII.- Ordre du jour des questions d'actualité

Document 07-08/A17 : Question d'actualité d'un membre du conseil provincial relative à une possible candidature de Liège comme capitale européenne de la Culture en 2015

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points sont inscrits à l'ordre du jour des questions d'actualité. Un exemplaire desdits documents a été déposé sur vos bancs. Document 07-08/A17. Je donne la parole à l'auteur de la question, M. Frank THEUNYNCK.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, d'ici fin d'année, la Belgique lancera un appel officiel aux villes qui désirent concourir à l'élection de « la Capitale Culturelle Européenne en 2015 ».

Il est une évidence que Liège de par son histoire, son patrimoine, ses institutions, et son activité culturelle foisonnante serait une candidate parfaite pour représenter la Communauté française de Belgique. Deux artistes liégeois ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et ont lancé depuis quelques jours une pétition qui rencontre un franc succès et pas uniquement dans la Province. Cette pétition a initié un débat vivifiant au niveau de ce que l'on a coutume d'appeler les forces vives liégeoises.

La Province de par son soutien financier et de par ses activités propres est un acteur incontournable de la vie culturelle liégeoise. Elle a son mot à dire dans ce débat.

Le Collège provincial pourrait-il nous faire connaître sa position ou à tout le moins l'état de sa réflexion sur le sujet ?

A titre d'information, je voudrais juste ajouter que cette pétition a recueilli à ce jour quasi 6000 signatures qui viennent de toute la Province mais aussi de toute la Belgique ainsi que de l'étranger. Les signataires sont issus de tous les milieux ; des artistes bien sur mais aussi des chefs d'entreprises, des syndicalistes, des commerçants, des politiques, etc.

Quelques noms de personnalités qui soutiennent cette pétition : Nicolas ANCION, Jacques DELCUVELLERIE, Olivier GOURMET, Bouli LANNERS, Pirly ZURSTRASEN, Guy LEMAIRE, Laurent MINGUET, Carine RUSSO, Olivier HAMAL sans oublier notre Députée Provinciale Ann CHEVALIER.

Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD, pour la réponse du Collège provincial. Oui, M. CULOT. Nous allons donc lire la deuxième question d'actualité

M. CULOT (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, je ne prends pas la parole de force, M. MOTTARD, simplement préciser la question que j'avais posée, je suppose que vous voulez faire une réponse globale.

Chers Collègues, au cours des dernières semaines et des derniers jours, différentes voix se sont exprimées sur des sujets d'une importance potentielle majeure pour notre Province. Et j'en cite deux dans le cadre de cette question d'actualité.

La première, la construction d'un tram et la seconde la candidature éventuelle de Liège en qualité de capitale européenne de la culture en 2015.

Notre Conseil a voté en faveur du tram lors de son dernier conseil mais tout reste à définir les modalités, le financement, la trajectoire, les partenaires éventuels pour ce projet.

S'agissant de la candidature en qualité de capitale européenne de la culture. Au-delà de ce qui vient d'être dit et rappeler par notre collègue, j'aimerais peut être préciser qu'il faut constater qu'il y a déjà d'autres candidatures qui ont été posées en l'espère particulièrement, celle de la ville de Mons et, me dit-on également, la candidature de la Ville de Malines en Flandre. Dans ce cadre, je crois qu'un certain moment, il va falloir se poser la question de l'opportunité qu'il y aura pour les francophones de Belgique de soutenir différentes candidatures.

Mais quoiqu'il en soit, il n'en reste pas moins que si un projet de candidature devait se préciser à Liège, alors, notre Province pourrait y apporter son soutien et son aide.

Ces deux projets sont des enjeux essentiels pour demain, des enjeux qui concernent la mobilité, les grands événements culturels. Dès lors, je demande au collègue si il peut nous indiquer quelle est sa position à l'égard de ces questions et ne serait-il pas intéressant que notre assemblée consacre certaines de ces réflexions à ces dossiers avant d'émettre, le cas échéant, ses avis et ses recommandations. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur le Député provincial MOTTARD je vous invite à nous rejoindre à la tribune.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Je souhaite tout d'abord remercier Messieurs les Conseillers provinciaux Franck THEUNYNCK et Fabian CULOT pour leurs questions qui agitent en ce moment le monde liégeois. Quelle est la position de la Province sur une éventuelle candidature de Liège au titre de capitale européenne de la culture, et sur celle de la ville de Mons ?

Un petit rappel pour commencer sur la procédure édictée par l'Europe pour la désignation des deux villes, belge et tchèque, capitales européennes de la culture en 2015.

Tout d'abord, l'appel officiel aux candidatures doit être lancé par le gouvernement fédéral, avant le 31 décembre 2008. Les villes candidates ont alors un délai de dix mois, jusqu'au 1^{er} novembre 2009, pour présenter leur dossier. La présélection des villes sera effectuée en décembre 2009 par un jury indépendant composé de 7 européens et 6 Belges, dont 3 flamands et 3 francophones. La décision finale de ce jury sera prise en septembre 2010 pour choisir la ville candidate officielle pour la Belgique. Et c'est seulement en mars 2011, que la ville candidate devra recueillir l'avis du Parlement européen puis sa désignation officielle par le Conseil des ministres de l'Union. Cela c'est la théorie.

Que s'est-il passé jusqu'à présent ?

C'est en 1999 déjà que Mons a annoncé sa candidature. Cette candidature a été officialisée en mars 2004 par le Ministre-Président de la Communauté française, M. Hervé HASQUIN et ses ministres PS et Ecolo, dans une lettre à Guy Verhofstadt, par laquelle il marquait le soutien de la Communauté à la Ville de Mons. En juillet 2006, la Fondation Mons 2015 s'est mise en place et son Conseil d'administration s'est réuni pour la

première fois en février 2008 sous la présidence de Guy QUADEN, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique.

Les partenaires de cette Fondation sont la Communauté française, la Région wallonne, la Ville de Mons et la Province du Hainaut. L'enjeu est de réunir 60 millions d'euros minimum à l'horizon 2015. La candidature de Mons est donc préparée de longue date.

Qu'en est-il de Liège ?

Une pétition circule sur Internet depuis le 2 mai qui demande aux responsables politiques liégeois de se réunir rapidement pour monter une candidature au titre de capitale européenne de la culture en 2015. Cette pétition est intéressante et son argumentation met en évidence des enjeux importants. Je la cite :

« Liège a aujourd'hui besoin d'un projet fédérateur à moyen terme, autour duquel puisse se construire une communauté urbaine et se concrétiser son énorme potentiel. Avec l'horizon de 2015 et la programmation qu'il faudra construire, Liège trouverait un défi à la mesure de l'enjeu : celui de son avenir ».

C'est une analyse que je partage pleinement.

Parmi les 5000 signataires de cette pétition, nombreux sont ceux que je reçois régulièrement, et notamment ces artistes plasticiens, très actifs dans la contestation car bien souvent ignorés par certains pouvoirs publics.

Liège est la capitale culturelle de la Wallonie. A Liège, plus qu'ailleurs, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, les acteurs culturels, les institutions grandes ou petites font de notre province la véritable capitale culturelle.

Quelques débuts de preuve.

Croyez-vous que c'est le hasard qui fait que la presse régionale, nationale, internationale, parle du cinéma belge à Cannes ?

Bien sûr les frères Dardenne ou Bouli LANNERS, ou les sociétés de production Versus et les Films du Fleuve sont belges, mais surtout ils sont liégeois, profondément enracinés dans notre territoire. L'acteur vedette d'Eldorado de Bouli LANNERS vient de sortir du Conservatoire de Liège.

Que dire du nouveau chef français qui a souhaité pouvoir diriger l'OPL, la meilleure phalange musicale du pays, ou le

directeur italien de l'ORW qui a délaissé Bologne pour prendre la direction de notre maison d'Opéra.

Nous pouvons poursuivre avec le Théâtre de la Place, les cinémas des Grignoux, le seul Cinéma d'Art et d'Essai de Wallonie, une bibliothèque publique, la plus importante de la Communauté, des Musées en plein renouveau, une pléiade de musiciens de talents, sans oublier tous ces petits lieux de création et de diffusion qui créent le bouillonnement culturel que connaît Liège.

On ne crée pas une capitale culturelle par un décret. Une capitale culturelle, ce sont ses artistes, ses créateurs, ses acteurs et ses spectateurs qui la créent, qui la fondent, qui la font vivre. C'est pour cela que Liège est la vraie capitale culturelle de la Wallonie.

Tout va bien me direz-vous alors? Non, malheureusement.

Car le drame de Liège, sa faiblesse, c'est son impuissance à parler d'une seule voix, c'est l'individualisme de ses acteurs, qu'ils soient culturels ou politiques. Tout se passe comme si, par principe, nous n'étions jamais d'accord entre nous, que nous étions toujours d'un avis opposé, chacun cherchant à se différencier de l'autre.

Malheureusement, ce qui nous manque à Liège, c'est cette capacité de nous fédérer autour d'une idée, d'un projet, d'un objectif, d'un enjeu.

Si vous le voulez bien, je souhaiterais attirer votre attention sur deux aspects du dossier capitale culturelle, l'un positif, l'autre négatif.

Le positif : le succès de Lille 2004 a été de rassembler autour d'elle 193 villes et communes dont sept d'ailleurs étaient belges : Courtrai, Gand, Anvers en Flandre, et Comines, Mouscron, Tournai et Mons, dans la proche banlieue lilloise.

Luxembourg 2007 et la Grande Région, comme son nom l'indique a associé trois pays outre le Grand Duché, la France avec la Lorraine, l'Allemagne avec la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Belgique avec la Wallonie et la Communauté germanophone.

De nouvelles collaboration transfrontalières ont vu le jour et une nouvelle mobilité des publics est apparue. La Province de Liège s'y était inscrite et deux des cinq projets majeurs retenus par la Communauté pour Luxembourg 2007 se sont déroulés en Province de Liège : l'exposition « Arbres d'Acier » à Jehay et à Nancy, et la tournée EROS, inscrite dans le projet « Ca balance ».

Bref, dans les deux exemples cités, une ville a élargi et s'est associée à des partenaires territoriaux. Et d'ailleurs Essen en 2010 l'a très bien compris puisque le projet est Essen et la Ruhr.

Le négatif : être désigné capitale culturelle pour un an c'est bien, mais ce n'est pas une garantie de notoriété et de développement culturel. Qui se souvient encore de Weimar en 1999, de Salamanque en 2002, de Graz en 2003, de Cork en 2005, ou plus près de nous, de Patras en 2006 et de Sibiu en 2007 ? Peu de gens certainement.

Donc une notoriété ne se construit pas en un jour, ni même en un an. Une notoriété se construit dans la durée, avec une perspective, à moyen et long terme, d'un développement tout à la fois culturel, touristique et économique.

Alors je lance ici un appel à tous, décideurs politiques, acteurs culturels, opérateurs économiques : mettons-nous autour de la table, rassemblons-nous, cessons nos vaines querelles, dépassons nos ambitions à court terme. Parlons d'une voix forte, unie et cohérente. C'est à ce prix que Liège sera enfin reconnue, considérée à la hauteur de sa valeur, de sa capacité, de sa force.

Pour dépasser ces clivages et ces divisions, il faut dépasser nos faiblesses et mettre en évidence nos forces. C'est dans ce sens que je vous propose de travailler. Une perspective tracée en quatre phases, la première en 2009, la seconde en 2012, la troisième en 2015 et enfin la quatrième en 2018.

La première étape est le projet « Passages », une expérimentation grandeur nature pour la région liégeoise. Passages est un projet novateur et fédérateur, un catalyseur de développement.

Réunis autour d'un thème commun, pendant un an, de septembre 2009 à septembre 2010, tous les acteurs du monde culturel, économique, touristique, académique, social et associatif travailleront ensemble, dans le même esprit pour créer, dans une même dynamique, une attraction forte autour de notre territoire pertinent : la province de Liège. Nos partenaires, ce sont bien sûr les grandes institutions culturelles, le monde associatif, l'ensemble des communes, mais également les syndicats, les patrons, les réseaux d'enseignement de la Province, des communes, de la Communauté française et du libre, l'Université de Liège.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la Commission culture du 16 juin fera le premier bilan de ce projet, puisque tous les acteurs que je viens de citer, nous les avons rencontré avec le Commissaire du projet, M. Roger DEHAYBE.

Ce projet fédérateur se déclinera également en 2012.

Pour ce qui concerne 2015, j'ai rencontré le commissaire de la Fondation Mons 2015, Yves Vasseur. Il m'a proposé d'adhérer au projet en tant que partenaire, d'intégrer les parcours culturels qui seront créés à cette occasion, d'organiser en commun des activités qui prendraient place dans la programmation, de trouver ensemble les montages financiers.

Pour s'inscrire dans la réflexion des modèles Lille 2004, Luxembourg et la Grande Région 2007, et Essen et la Ruhr 2010, je pense que nous devons revendiquer Mons et la Région wallonne, capitale culturelle. C'est en tout cas la proposition que je formule dans le débat.

Enfin l'étape 2018. Ce sont les Pays-Bas qui désigneront leur ville. Maastricht est candidate. Nous devons dès à présent agir pour que la Province de Liège soit à nouveau présente. C'est pourquoi début juillet, j'ai invité mes collègues responsables politiques de la Culture du Limbourg belge, de la Province du Limbourg hollandais et de la région d'Aix-La-Chapelle à inscrire ce point à l'ordre du jour de notre rencontre.

Voilà quels sont les enjeux, voilà quelles sont les perspectives, voilà quels sont les défis que je vous invite à relever.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je pense que le choix par la Belgique de sa capitale culturelle est une belle opportunité pour la Province de Liège. Bien sûr, nous devons discuter des moyens financiers, et il ne peut être question que le projet ait pour conséquence de vider les caisses de la Communauté française et de la Région wallonne.

Mais si nous voulons réussir avec les villes, avec la Province de Liège, c'est dans une démarche fédérative provinciale et surtout dans un vaste projet au niveau de la Région wallonne.

Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial. Je passe maintenant la parole à M. le Député provincial Georges PIRES, pour répondre à la deuxième partie de la question de M. CULOT.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, en ce qui concerne l'autre partie de la question d'actualité de notre collègue où il revient sur la notion qui a été votée par le Conseil provincial, à l'unanimité quant au souci qui est celui du conseil provincial de voir se développer sur le territoire de l'arrondissement de Liège, de la

région liégeoise que dire, non pas seulement d'un transport par tram mais d'un transport en commun structurant, je crois que sur le fond il n'y a aucun doute lorsque je vois le texte de cette motion et d'ailleurs on a bien fait référence à la conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège, et je voudrais, à cet égard, souligner la volonté qui est celle de la conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège d'y associer la Province de Liège.

C'est à la Région Wallonne de prendre ses responsabilités quant à cette motion, c'est elle qui doit déterminer les différentes modalités. (Modalités pratiques, financement, trajectoire, partenaire...). Ces modalités doivent être établies et précisées dans des délais assez courts et en concertation avec les différents acteurs du projet.

La Province de Liège gardera bien évidemment un œil attentif sur les suites de ce projet dans la mesure de ses compétences, mais les plus grandes avancées doivent venir de la Région Wallonne et de la Ville de Liège.

Nous plaidons pour que les autorités concernées avancent sur le dossier assez rapidement et de façon claire et précise. Nous restons bien entendu à la disposition de la Région Wallonne et de la Ville à travers la Communauté Urbaine.

Il n'y a pas de doute quant au fond de ce dossier, la forme nous verrons ce qu'il se passera au niveau de la Région, quoique les déclarations du Ministre de la Région wallonne ayant la mobilité dans ces attributions, on peut en effet quelque peu nous inquiéter sur ce projet là. Nous inquiéter dans la mesure où en effet il a fait des déclarations quant au financement de ce transport restructurant en disant que peut être il faudrait prendre le budget sur celui de Cerexhe Heuseux Beaufays. Dès lors, les déclarations du Ministre ANTOINE nous ont quelque peu inquiété à cet égard d'autant plus que en effet, le mois dernier quand le groupe CDH-CSP a déposé sa motion concernant le transport structurant, il y avait une deuxième motion qui concernait celle-là, la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays et qui a été retirée en commission par le CDH, sans autre explication.

M. DRION (de son banc).- Suspendue !

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune).- Suspendue, retirée, on ne va pas jouer sur les mots. Donc, le groupe CDH, en effet, ayant proposé une motion en faveur de Cerexhe-Heuseux-Beaufays, a demandé à ce que ce bel élan soit suspendu. Nous attendons toujours les suites de la suspension.

Cela étant, nous avons donc quelques motifs de nous inquiéter pour ceux en tout cas qui souhaitent que cet axe

Cerexhe-Heuseux-Beaufays, d'importance européenne, nous avons quelques inquiétudes, jusqu'à hier, puisque nous avons eu les déclarations du Ministre de la Région wallonne, Michel DAERDEN qui affirme que de toute sa force politique, il veut absolument la réalisation de Cerexhe-Heuseux-Beaufays malgré les états d'âme des uns et des autres.

Nous nous réjouissons de constater que le Ministre Daerden décide de tout faire pour lancer le chantier de Cerexhe-Heuseux-Beaufays et qu'il nous assure que ceci n'exclut pas, en plus, la mise en place d'un réseau de tram sur le territoire de la Ville de Liège car nous aurions pu penser, dans le chef du Ministre de la mobilité que ce serait soit le tram, soit la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays. J'ai dit, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial.

M. DRION.- (à la tribune).- Je vous remercie, Mme la Présidente, Mes Chers Collègues, un mot évidemment, je ne suis pas ici pour polémiquer, les propos de gazette sont une chose, les décisions juridiques, administratives et responsables en sont une autre, la majorité provinciale nous a suivi dans la sagesse du report du 2^{ème} volet de notre proposition, vous savez très bien pourquoi M. PIRE, sous une autre casquette, sur laquelle parfois on vous critique, peut être à tort mais nous ne sommes pas là pour cela non plus, rassurez vous sur notre position quant à Cerexhe-Heuseux-Beaufays, ce que nous voulons ce sont des sécurités d'exécution et pas du vent.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller.

VIII.- Communication du Collège provincial

Document 07-08/121 : Communication du Collège provincial relative à la sécurité civile

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/121. La note de synthèse vous a été transmise lundi 19 mai. Je cède la parole à M. le Député provincial-Président, André GILLES.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, Chers Collègues, ces dernières semaines, la mise en œuvre de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement à la réforme des services d'incendie et des zones de secours a été largement commentée dans la presse. Ce fut quasi un feuilleton permanente.

Ces réactions ont interpellé d'autant que plusieurs bourgmestres se sont directement manifestés auprès des membres du Collège provincial. Et je ne vous apprends rien que ces dernières années, la Province de Liège a consenti de nombreux efforts vis-à-vis du service d'incendie et ce de deux manières.

Tout d'abord, une politique de formation du personnel de service d'incendie où la Province de Liège, via son département formation, et plus précisément son Ecole du Feu, a investi des moyens humains et financiers importants pour des formations de base et continuer d'ailleurs le pompier.

Nous y avons ajouté aussi la toute récente école des cadets, dont nous avons procédé pas plus tard qu'hier à la remise de 1^{ère} année de formation. Une centaine de jeunes ont tenu le coup sur 104 inscrits, je pense que c'est de l'espoir pour demain mais c'est un autre débat.

D'autre part, la Province de Liège a largement contribué à la mise à niveau du matériel des services d'incendie par des acquisitions de matériel lourd, répondant aux besoins les plus urgents des services d'incendie que les communes n'étaient pas à même d'assurer seule et ainsi entre 2003 et 2008, près de 8 millions 500 mille euros qui ont été ainsi consacrés aux divers SRI.

Fort de cette expérience, il était donc normal que le Collège provincial s'intéresse de près à cette réforme de la sécurité civile. En sa séance du 8 mai 2008, votre Collège a donc marqué son accord de principe quant à une contribution financière de la Province de Liège pour autant que deux conditions fondamentales soient rencontrées. Tout d'abord subordonner l'implication de la Province à la création d'une seule zone de secours, couvrant la totalité du territoire provinciale, ainsi qu'à la condition de voir celle-ci constituer en une nouvelle intercommunale à créer avec les garanties bien évidemment démocratiques et d'efficacité qu'offre ce mode de gestion supra communal qui a fait ses preuves. Faut-il évoquer le code de la démocratie locale, faut-il évoquer le décret wallon sur les intercommunales ?

Dans ce schéma, le Collège provincial exprimait une attention particulière à la mise en place au-delà des organes de l'association, couvrant une zone que je viens d'évoquer à caractère unique au niveau du territoire provincial. Au-delà des organes de l'association, des comités de secteurs offrant au bourgmestre la nécessaire participation de proximité que requiert la gestion opérationnelle de pareil service.

Notre préoccupation était en effet de voir le capital qu'elle souscrivait à cette fin consacré à établir la plus grande

équité possible entre tous les citoyens pour que leur sécurité soit légitimement garantie.

Par ailleurs, nous tenons aussi à garantir l'égalité de la charge par habitant, pesant sur les pouvoirs communaux, en favorisant l'allègement et le lissage dans le temps, de l'augmentation que devrait nécessairement engendrer cette réforme du moins dans le chef de beaucoup de communes.

La seconde condition sine qua non quant à notre participation et que l'institution provinciale soit assurée du maintien de son rôle d'opérateur de formations des hommes du feu. J'ai déjà fait allusion à cet axe il y a quelques instants, notre volonté est d'offrir aux communes et aux pompiers une formation de base de proximité mais aussi adapter aux spécificités du terrain, qu'il s'agisse de la centrale nucléaire de Tihange ou des sites spécifiques par exemple comme celui des Fagnes.

Nous souhaitons aussi axer notre politique de formation vers des techniques plus pointues. Nous venons d'adresser au Ministère de l'Intérieur une demande de reconnaissance de pool d'excellence pour les formations « grime » entendez par là sauvetage en milieu périlleux et exercices en feu réel. Et par ailleurs, j'ose affirmer que cette offre de formation de qualité diversifiée et de proximité assurera le maintien du volontariat dans nombreux services d'incendie qui reposent sur ce type d'organisation.

Par cette prise de position, la Province de Liège a clairement exprimé sa disponibilité aux conditions que je viens de vous exprimer et sa volonté de jouer un rôle fédérateur au bénéfice de l'ensemble des communes et de nos concitoyens, avec l'objectif de leur assurer la meilleure protection possible sur l'ensemble du territoire, tout en espérant ainsi que le niveau fédéral tienne toutes ses promesses d'aide aux hommes de secours.

Un courrier reprenant cette position a été communiqué aux 84 Bourgmestres de la Province ainsi qu'au Ministre fédéral de l'Intérieur, au Ministre-Président et Ministre des Affaires Intérieures de la Région wallonne ainsi qu'aux Présidents des principaux partis francophones.

Il était important que le Collège provincial informe tous les bourgmestres avant la réunion que M. le Gouverneur allait présider avec ceux-ci le 13 mai. A cette réunion, j'ai pu exposer le point de vue de la Province et M. le Gouverneur a sollicité sur différents scénarii le vote des bourgmestres. Ceux-ci, à une courte majorité, ce sont prononcés pour 6 zones de secours - je pense qu'ils auraient tort de croire que cela correspond à un statu quo - car dans les faits matériellement surtout pour leurs budgets communaux et pour toutes les implications qui ne manqueront pas d'en découler, non seulement au plan financier

mais notamment par rapport à l'organisation des services et notamment des pompiers volontaires, je pense que dans les faits, si les choses devaient se confirmer dans ce sens, cela ne pourrait correspondre à un statu quo. Exil donc les hypothèses de quatre, de trois, ou même d'une seule zone, comme nous l'avions prononcé mais dans les conditions que je viens d'exposer, et donc le Collège provincial prend acte de cet avis. Sachant aussi que dans ce dossier, il reste d'autres états, je pense qu'il y aura encore des rebonds. Au final, il reviendra au Ministre fédéral de l'Intérieur de prendre les décisions. Nous avons conversé de tout cela avec les membres du bureau. Un débat a été, je pense, dans la plus grande des corrections, je regarde les différents responsables qui étaient présents, on n'a pas voulu emporter quoique ce soit à la hussarde, l'échéance était là, la réunion que devait tenir M. le Gouverneur devait être tenue, elle lui était imposée. En terme de calendrier, il fallait que nous puissions faire savoir nos intentions avant celle-ci et donc, il nous reste encore à travailler pour faire en sorte qu'éventuellement nous puissions apporter notre pierre à l'édifice. Nous allons assurer de notre disponibilité. Reste maintenant à voir comment on pourrait matérialiser cette aide.

L'avenir nous le dira. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial-Président. Nous passons la parole à M. DODRIMONT.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Je tiens évidemment au nom de plusieurs bourgmestres de la Province de Liège à remercier le Collège provincial et celles et ceux qui, à travers les groupes politiques réunis en bureau extraordinaire, ont soutenu cette initiative provinciale de se porter aux côtés des communes une nouvelle fois, aurais-je tendance à ajouter, pour cette problématique de la réforme de la sécurité civile.

Une problématique qui semblait malheureusement découvrir alors que la loi, il s'agit d'une loi, qui porte cette réforme existe bien depuis le mois de mai 2007, dois-je ajouter. Donc, un an après, le débat évidemment sur l'application de cette loi était au cœur du sujet. Malheureusement, à ce moment que certains ont pris en compte que cette loi allait modifier les habitudes.

Alors, est-ce que les Bourgmestres qui ont finalement à travers leur choix de 6 zones manifestés un rejet de la proposition provinciale, on fait preuve d'ingratitude. Je pense malgré tout que non, je crois plutôt qu'au cœur de leurs préoccupations, il y avait cette inquiétude par rapport au changement mais certainement aussi de manque de clairvoyance par ce que, quand une réforme est portée par le parlement fédéral, comme elle a été portée puisque celui-ci s'est prononcé à l'unanimité, on doit être conscient que le train est en marche,

on ne doit pas rester sur le quai de la gare et on doit pouvoir monter dans le bon wagon pour avancer avec cette réforme. Une réforme qui vise, comme le Député provincial-Président l'a rappelé, qui vise à accroître la sécurité de nos concitoyens sur le territoire d'une même province mais qui vise aussi à plus d'équité en matière de financement de cette sécurité civile, puisque grâce à cette loi une plus grande équité entre les citoyens puisqu'actuellement on vit des situations particulièrement extraordinaires en terme de disparité de coût où on voit des communes intervenir à concurrence de 14 - 15 euros par habitants, par an, pour le fonctionnement d'un service d'incendie sur leur territoire et d'autres aller parfois jusqu'à cinq à six fois plus pour le même service finalement.

Parfois, un service assure sur le territoire de deux communes la sécurité et on voit la commune qui est porteuse du service intervenir trois à quatre fois plus que l'autre pour exactement le même fonctionnement.

Je pense que ce manque de clairvoyance est quelque chose qui constitue l'entrave principale à la proposition provinciale et à son acceptation par les Bourgmestres. Comme André GILLES l'a dit, je pense que les Bourgmestres vont bientôt pouvoir posséder une seconde chance, je dirai bien seconde et pas deuxième, parce que je crois qu'après il ne sera plus question de pouvoir relancer une nouvelle fois le débat, cette seconde chance c'est la venue du Ministre de l'Intérieur Patrick DEWAELE à une rencontre organisée en présence de certains bourgmestres qui je pense vont représenter de façon pluraliste l'ensemble des bourgmestres de la Province de Liège. Le gouverneur de la Province sera évidemment le chef d'orchestre de cette réunion et ils seront associés les représentants provinciaux.

Je crois qu'à cette occasion, je crois que lors de cette rencontre, on doit faire fi finalement de ce que Paul-Emile MOTTARD citait tout à l'heure dans son intervention, je le cite : »ce qui manque à Liège c'est une capacité de nous fédérer autour d'une idée, d'un projet, d'un objectif, d'un enjeu », voici les mots prononcés il y a quelques minutes par M. MOTTARD . Mais je crois que l'on doit être capable de se déplacer, que l'on doit être capable justement de se fédérer autour d'un beau projet parce que cette loi a évidemment une portée tout à fait extraordinaire pour la sécurité de nos concitoyens pour plus d'équité et, à côté de cette loi, il y a une proposition provinciale que les municipalistes doivent considérer comme étant de grand intérêt pour eux-mêmes, pour leurs citoyens et pour leurs finances, ce qui est évidemment une préoccupation majeure dans les circonstances actuelles.

Les conditions qui ont été émises par la Province sont bien légitimes, ce n'est ni moi ni quelqu'un d'autre de ma formation

politique qui a dit il faut nécessairement une intercommunale pour assumer la gestion de cette nouvelle structure. Peut être pas mais quand on analyse le dossier, quand on considère la manière dont la Province de Liège peut se porter fort pour aider justement la structure de fonctionner, il est clair que la structure d'une intercommunale, avec toutes les garanties démocratiques que cela comporte, semble être une bonne proposition pour pouvoir fédérer l'ensemble des 84 communes. On peut évidemment imaginer une structure différente de celle-là pour pouvoir porter une gestion efficace de la question. Je ne m'imagine pas un conseil d'administration de 84 bourgmestres pour pouvoir évidemment gérer au quotidien cet ensemble. La notion d'intercommunale est défendue par ma formation politique et par mon groupe. Pour le reste, je pense qu'il est temps pour certains d'entre-nous, et je parle au nom du bourgmestre de la Province de Liège, de se ressaisir. Toutes formations politiques confondues, je n'ai pas peur de l'affirmer aussi, que certains bourgmestres du mouvement réformateur n'ont pas cru bon suivre cette proposition. Encore une fois, inquiétude, manque de clairvoyance, qui sait. Je crois qu'il nous reste du temps à toutes et à tous dans nos groupes politiques respectifs pour essayer de convaincre.

Si certains d'entre-nous ont cette attachement aux communes et aux structures locales mais aussi à l'Institution provinciale, ils comprendront que l'enjeu dépasse peut être le simple intérêt d'aider les communes. Il y va aussi, à mon sens, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de mon intervention au mois de mars dernier, il y va aussi de la pérennité de l'institution provinciale qui quelque part trouvera à mon avis tout son sens, toute sa plénitude, dans l'apprentissage de nouveaux métiers. Peut être que cette réforme de la sécurité civile offrait la possibilité à la Province de faire quelque chose de plus que ce qu'elle fait déjà aujourd'hui et ce au bénéfice de l'ensemble des citoyens du territoire de notre belle Province de Liège.

Alors, soyons, à mon avis, convainquant autour de nous. Nous pouvons faire passer cette notion de gestion au niveau d'une intercommunale qui regrouperait l'ensemble des communes de la Province. Cela permettrait beaucoup de cohérences et cela permettrait aussi à l'institution provinciale de montrer là aussi, comme André GILLES l'a rappelé, l'étendue de son savoir-faire dans cette matière comme dans bien d'autres.

J'ai dit je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur BASTIN, vous souhaitez prendre la parole ? Oui. Je vous en prie.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Je suis surpris, je suis étonné d'entendre ce que je viens d'entendre de

la part du chef de groupe libéral, nous annoncer que 62 bourgmestre sur 69 avaient manqués de clairvoyance. Puisque nous étions 69 ce jour-là sur les 84 potentiels et que 62 n'ont pas soutenu la proposition d'une seule et même zone. Donc, je serai inquiet de savoir que 62 bourgmestres au jour d'aujourd'hui ne sont pas clairvoyants.

Je suis surpris également que M. DODRIMONT rappelle le calendrier. Cela a été voté le 15 mai 2007. Chaque bourgmestre reçoit la décision du Collège provincial le 9 mai 2008. Un an plus tard, c'est passé. Deux réunions ont déjà eu lieu avec le Gouverneur sans qu'il y ait à ce moment-là de communications de la part du Collège provincial envers les bourgmestres, ni avant, ni pendant. Finalement, c'est la veille, puisque nous sommes le vendredi 9 mai, juste avant le congé de pentecôte, donc notre réunion chez M. le Gouverneur était prévue le mardi 13 à 18h, donc quelque part 8h ouvrable avant la réunion chez le gouverneur que nous recevons une information du Collège provincial où la plupart des communes ont eu, soit un conseil communal où le point était à l'ordre du jour, soit une commission communale où le point était à l'ordre du jour et où la plupart des bourgmestres avaient une position qu'ils devaient défendre et ils étaient très difficiles de pouvoir se retourner en 8h.

C'est pour cela que je m'étonne que le chef de groupe libéral nous rappelle le calendrier alors qu'il me semble que le Collège provincial aurait pu nous informer plus tôt de ces intentions, puisqu'il arrivait avec une bonne nouvelle.

Enfin, signaler - le timing je l'ai évoqué - l'intervention financière, si on peut en être heureux sur le principe à la base, je me doute que si on veut que la Province joue un rôle important, elle ne peut pas donner des clopinettes. Si elle ne veut pas donner des clopinettes, quant on sait que l'intervention communale moyenne par habitant, pour l'ensemble du territoire provincial est de 47 euros par habitant. Si on veut la diminuer, si la Province veut la diminuer substantiellement ou que au moins en tout cas, elle participe à hauteur symboliquement je dirais au minimum de 1 euro par habitant. Et je dis bien, au minimum, puisque en deçà de ce chiffre là, on dirait tout cela pour cela. A quoi est-ce que cela équivaldrait d'avoir de payer pour 50 cents par habitant, par commune ou un autre montant.

1 euro par habitant à l'échelle provincial, cela fait 1 million d'euros minimum, ce n'est pas rien. On va regarder dans le budget provincial, il n'y a pas un point qui est inscrit en disant : on a droit de tirage pour aller chercher un, deux, trois, quatre, cinq, dix millions d'euros pour financer ces zones de secours. De savoir que la Province peut avoir, comme cela, l'idée de dépenser de telle somme sans qu'il n'y ait rien d'inscrit au budget, cela m'interpelle.

Troisièmement, ça me semble un peu risqué de présenter cette intervention-là et de pouvoir avoir dépensé une telle somme d'argent à l'heure de la crise institutionnelle qui menace notre pays, ou certains prouvent que la Province n'a plus sa raison d'être, ou certains se posent des questions quant à la pertinence de la Province, de présenter l'institution en disant « voilà, on a de telle somme qu'on peut dépenser éventuellement, cela pourrait donner à l'impression à certains que cette institution est assise sur un magot financier et qu'elle n'a peut-être pas toute la pertinence pour pouvoir le dépenser à de juste dessein.

Néanmoins, le groupe CDH est heureux de voir que la Province s'érige en partenaire des communes.

Je suis étonné de la déclaration de M. DODRIMONT concernant une nouvelle réunion des bourgmestres. Je pense que les bourgmestres se sont réunis trois fois, que le gouverneur a été très clair quant à la procédure et qu'il y a une expression démocratique qui a été portée, par 36 voix pour et qu'ils ont demandé le maintien des 6 zones. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur le Député provincial, je vous en prie.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Beaucoup de choses viennent d'être dites, elles me surprennent un peu. Mon propos en ce qui me concerne n'est pas de répondre à une polémique. Je pense que l'intérêt d'abord de nos concitoyens ensuite des communes n'est pas de se livrer à la polémique. On peut parler beaucoup sur le calendrier. Je ne me souviens pas d'avoir entendu sur les bancs de cette assemblée tel conseiller voir tel chef de groupe interpellé le collègue pour dire « allez vous faire quelque chose ? ». Je n'ai pas entendu cela dans cette assemblée. Par contre, j'ai entendu des bourgmestres qui interpellaient par écrit ou verbalement le Collège en disant « allez vous faire quelque chose ? ».

J'ai rappelé dans mon exposé tout à l'heure ce que nous avons déjà fait et que nous décidons à continuer à le faire. Notamment, et je ne parle pas simplement dans le débat de l'affectation d'une part du fonds des provinces dans un partenariat région-province aux profits des communes, sur proposition de la Province de Liège, à l'initiative de la Province de Liège, faut-il le dire par rapport aux autres provinces de Wallonie, d'intervenir en terme d'acquisition de matériel lourd pour soulager les dépenses des communes qui n'étaient pas couvertes par l'Etat fédéral. Au-delà de cela, nous postulons à continuer la dispensation de formation de base et continuée de nos sapeurs-pompiers dans tous les grades qu'ils peuvent gravir. Notamment, pour les raisons de proximité, je

dirais de traitement des problèmes dans leur spécificité mais aussi pour permettre la continuation sans hypocrisie aucune, la continuation notamment de l'existence de services de pompiers volontaires. On pourrait imaginer que dans une belle réforme, centralisatrice sur bruxelles, on envoie nos pompiers volontaires demain à Bruxelles ou à Jurbise, on fera plaisir à la Région wallonne. Imaginez vous qu'un pompier volontaire par définition a autre chose à faire dans sa vie, sinon ce ne serait pas une fonction accessoire, ce serait une fonction principale et il ne va pas se taper deux heures de route pour aller suivre une formation s'il ne demande pas la compensation d'être payé aussi bien qu'un professionnel, sinon il vous dira « excusez moi mais je fais entraîneur de foot ou de handball et je vais m'occuper d'une autre manière pour essayer de me rendre utile d'une part, néanmoins en arrondissant mes fins de mois ».

C'est pour ces raisons là que nous avons toujours été sur la balle et c'est pour cette raison là que nous postulons à le rester.

Moi, je n'ai pas qualité pour critiquer les bourgmestres et je ne pense pas qu'il y en ait 62 puisqu'on a rappelé aussi, plus tard dans le discours, que le vote était ce qu'il était et non pas 62-0 ni 68-1 mais un peu plus compliqué que cela quand même. Avec cette nuance que nous n'avons pas évoquée.

Je ne suis pas certain, avec tout le respect, je vais employer une expression qui n'existe pas comme cela je ne blesserais personne mais que le bourgmestre de Houte-Si-Plou ait la même responsabilité, je dirai en terme de coût, de budget, de personnel et de citoyens à protéger, que le bourgmestre de Liège, de Huy, de Verviers, de Seraing.

On a vu dans les débats s'exprimer un tas de personnes qui finalement voulait surtout ne pas être avec quelqu'un d'autre. Je n'ai pas à immiscer la dedans. La Province ce qu'elle a fait, qu'on essaie pas de lui faire dire ce qu'elle n'a pas dit, enfin pas la Province, le Collège, quand on a eu l'occasion d'avoir un premier débat et ce n'était qu'un premier débat, on a jamais dit que le débat était clos, on a dit qu'on l'ouvrait avec les membres du bureau et je pense avec les chefs de groupe CDH et Ecolo.

Qu'on ne fasse pas dire ce que le Collège n'a pas dit, il n'a pas dit qu'il était prêt à dépenser que ce soit 1 euro par habitant plus ou moins. Pas dépenser, mobiliser. On n'a pas de l'argent à savoir quand faire, ce n'est pas cela dont il s'agit, on a dit mobiliser de l'argent car c'est pour cela que nous proposons la structure intercommunale. Plus précisément, dans une structure intercommunale, je le répète une fois de plus, pour autant que le besoin, couverte par des décrets wallons sur la

démocratie locale d'une part, sur l'organisation des intercommunales avec les contrôles démocratiques de délégation, d'organisation de gestion et nous avons l'expérience, nous n'inventons rien. Ici, en Province de Liège, à tout le moins, faut-il parler de au moins deux intercommunales qui couvrent 84 communes, la SPI+, l'AID, couvre chacune 84 communes. Est-ce que l'on a un conseil de 84 communes ? 84 bourgmestres ? Non. Est-ce que ces organismes là travaillent correctement ? Oui. Est-ce qu'ils travaillent avec un respect des spécificités locales ? Oui. Tout cela est évidemment contrôlé par vous-même. Donc, vous le savez que c'est possible. A partir du moment où nous entendons que l'un d'entres-eux qui s'expriment, qui n'est pas simplement bourgmestre, par ailleurs qui est un chef de groupe au parlement, je me dis quand même que si il s'aventure à dire ce qu'il a dit, c'est qu'il avait à mon avis l'oreille du Ministre de même couleur.

Cela, c'est mon sentiment strictement personnel, qui n'engage que moi. En tout cas dépenser ne veut pas dire mobiliser. Mobiliser, c'est de quoi il s'agit dans notre proposition à travers une intercommunale puisqu'aussi bien quand vous souscrivez du capital, cet argent vous appartient quand même n'est-ce pas, en droit des sociétés.

Je ne vais pas faire un cours d'économie depuis cette tribune mais objectivement c'est une créance que vous avez sur l'entreprise. Vous n'avez pas donné de l'argent, j'ai bien dit ce que j'ai dit et je le répète, il ne s'agit pas de distribuer des chèques. Tiens tu veux 1 euro par habitant, tu veux 10 euros par habitant, ce n'est pas cela que nous avons dit.

En souscrivant du capital, sans être majoritaire, on ne veut pas immiscer, la responsabilité reste celle des bourgmestres et donc des communes, mais en souscrivant du capital on en reste propriétaire de son argent, mais avec cela, multiplié par deux puisque l'on aura que 49 % pour ne pas dire 50, on a évidemment ce que l'on appelle vulgairement des fonds propres qui permettent une levée d'emprunts qui nous permette d'avoir un outil pour pouvoir couvrir peut-être l'euro qui manque chez chacun en laissant comme on l'a dit les coûts en uniformisant ceux-ci pour que chaque citoyen puisse profiter de la même sécurité, de la même protection, sans pour autant que le saut brutal, le choc brutal de cette différence de lissage ne soit absorber directement au budget communal dès 2009. C'est de cela, non pas que nous ayons de l'argent à savoir quand faire, cette capacité à se préoccuper des difficultés de nos concitoyens et de voir comment on pourrait venir en aide, non pas en distribuant des chèques mais en proposant dans une structure sous votre contrôle, sous la publicité et sous le contrôle de la double tutelle régionale et fédérale, et là aussi j'ai entendu dire que c'était l'exception, mais non ce n'est pas l'exception, cela existe déjà

n'est-ce-pas ; il y a déjà des intercommunales qui fonctionnent sous doubles tutelles et fédérale, et régionale, ici même dans notre Province de Liège. On n'inventait pas la roue, on se disait tout simplement disponible, non pas pour dépenser de l'argent mais pour le mobiliser au service de nos communes et de nos citoyens. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président. Monsieur DODRIMONT.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Une très courte réaction à l'intervention de notre collègue bourgmestre de Malmedy, quand il dit que la loi, évidemment je l'ai rappelé elle a plus d'un an et que beaucoup de temps s'est écoulé depuis que cette loi a été votée, il a raison. Beaucoup de temps a été perdu, ce temps là, malheureusement, c'est le temps qu'il a fallu pour que dans ce pays on puisse former un gouvernement. Parce que, la loi, elle a pu prendre cours, son application a pu être décidée lorsque le gouvernement a été formé et je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas un peu partout dans les groupes de cette assemblée, des responsabilités quant à cette lenteur à la formation d'un gouvernement. Vous savez évidemment de quoi je veux parler.

J'ai dit tout à l'heure qu'une réunion aurait lieu avec le Ministre de l'Intérieur. Cette réunion, elle est connue des différents groupes politiques. Pourquoi cette réunion et pourquoi à notre sens, excusez moi, la messe n'est pas nécessairement dite.

Tout simplement, parce que le choix revient au Ministre de l'Intérieur sur base des avis formulés par les bourgmestres, qui ne constituent encore qu'un avis et cet avis est quelque part transmis au Ministre de l'Intérieur par le Gouverneur sur base de ce qui a été dit par les bourgmestres. Moi, je pense que si le Ministre de l'Intérieur peut être entouré d'une série de considérations qui n'ont pu être comprises par les bourgmestres puisqu'ils ont été, comme vous l'avez dit, peut être informés avec des délais très courts pour prendre une position.

Si tout cela peut être à mon sens bien expliqué au Ministre de l'Intérieur, je pense qu'il y a matière à ce que l'on revienne à quelque chose de plus logique. Vous en conviendrez, vous faites partie de la même zone que celle qui va concerner ma commune qui est à côté de votre commune, celle de Waimes. Je ne sais pas si vous avez déjà regardé la carte de la Province de Liège mais quand on considère que des gens d'Aywaille vont devoir travailler avec des gens de Waimes dans le cadre d'une même zone de secours, il y a une aberration, que j'avais déjà dénoncée avec mon conseil communal unanime il y a plusieurs mois, une aberration qui ne peut pas être rencontrée. Il faut que l'on revoit ce qui a été

décidé dans la précipitation. Ceux qui étaient là s'en sont rendus compte.

Il y a eu un choix par défaut. C'est un choix par défaut parce que il n'y avait pas assez d'assurance, aucune formule, plutôt qu'une autre, qui puisse être adoptée et finalement c'est un choix par défaut.

Je m'étonne que finalement votre avis, M. BASTIN, soit opposé à celui de votre chef de groupe puisque nous avons eu l'occasion, Dominique, de se voir en bureau juste avant cette réunion et ce qui a été proposé par le Député provincial-Président à l'occasion de ce bureau, c'était une intercommunale sur l'ensemble du territoire provincial. 4 secteurs, peut être un 5^{ème} évoqué, en tenant compte des spécificités germanophones mais en tout les cas, vous plaidez, M. DRION, au sein de ce bureau pour que l'on puisse avancer dans cette formule d'intercommunalisation.

Je l'ai dit, tout à l'heure, s'il y a une possibilité que l'on puisse se parler entre-nous, que ceux qui sont mieux informés du dossier puisse en faire état auprès d'autres qui ont un moment donné le devoir d'assumer cette réforme, ce serait à mon avis une bonne chose pour l'institution mais aussi pour l'ensemble des communes de la Province de Liège.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur BASTIN, vous souhaitez reprendre la parole ? Je vous en prie.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Pour beaucoup de choses, je suis d'accord avec ce que vient de dire M. DODRIMONT, notamment sur le fait que l'avis qui était émis par les bourgmestres était un avis consultatif qui allait être renvoyé au Ministre de l'Intérieur. Néanmoins, cet avis, il est émis et il n'y aura pas d'autre avis qui va être prononcé.

Le vote : 36 pour 6 zones et 33 pour ne pas d'émettre d'avis est entériné et 1 abstention et sera envoyé chez le Ministre.

Maintenant, que le Ministre prenne une autre décision, ça c'est sa responsabilité à lui. Les bourgmestres ont pris la leur. Enfin, lorsque vous dites que ça été un peu précipité, là encore je suis tout à fait d'accord avec vous puisque plusieurs bourgmestres ont demandé à chacune des trois réunions « très bien, on nous propose une réforme, combien est-ce que cela va coûter? En quoi, est-ce que cette réforme aura une meilleure sécurité et efficacité pour nos concitoyens ? Comment les futures zones vont-elles être composées ? Est-ce que nous allons avoir un

collège des bourgmestres ? Est-ce que ce sera une intercommunale ? Quels types de décision ? ».

A ces trois simples questions, le gouverneur disait qu'il n'avait pas les éléments pour nous répondre. Là, je suis entièrement d'accord avec vous pour dire que cela a été précipité.

Enfin, de signaler qu'en totale transparence et communication avec mon chef de groupe, Dominique DRION, on a toujours dit que nous étions bien d'accord de participer à voir comment est-ce que la Province pouvait intervenir et participer financièrement dans le respect de la législation et de la décision de chacun des bourgmestres.

J'entends que le Collège provincial, avec sa décision du jeudi 8 mai, émis une condition, une seule zone, je me demande pourquoi il ne pourrait pas revoir sa position dans le respect de l'avis émis par les bourgmestres, en attendant de ce que dira, M. le Ministre, pour avoir une participation à toutes les communes. Le Collège n'a pas à aller contre la décision des bourgmestres, éventuellement celle du Ministre. J'espère que ce ne sera pas un nict catégorique si jamais ce n'est pas une seule et une zone qui soit retenue par le Ministre comme le vote des bourgmestres l'a annoncé. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Je ne vais pas refaire l'historique de toutes les discussions que l'on a eues depuis notre bureau du 9 mai 2008. J'avais à l'époque demandé de pouvoir consulter le plus largement possible pour avoir des avis. On a eu une réunion extraordinaire qui s'est déroulée le 13 mai avant la réunion des bourgmestres.

Moi, je pense, qu'à ce stade-ci, on doit vraiment se dire « il est temps que l'on se mette ensemble, que tirer dans le même sens ».

Moi, j'avais estimé que dans la proposition du collège, il y avait pas mal de choses intéressantes à examiner, c'est un peu brusqué, il fallait le temps de pouvoir réfléchir sur tout cela. Mais il est bien évident que si la Province souhaite continuer à assumer certains services dans le domaine de la sécurité, qui est vraiment un domaine très important pour nos concitoyens, c'est son droit et c'est son droit d'exprimer dans quelle manière elle veut le faire. A nous de discuter de cela et de voir de quelle manière on peut relayer cela à ce stade-ci auprès des bourgmestres mais auprès de M. le Gouverneur.

La proposition que je souhaiterais faire. On a une réunion de bureau très rapprochée, le 26 mai, est-ce que nous ne pourrions pas replancher un petit peu là-dessus d'ici là et avoir cela à l'ordre du jour de cette réunion du bureau pour essayer de mieux éclaircir les choses entre-nous. A ce moment-là, de voir de quelle manière on pourrait présenter une position commune. Il serait alors là que M. le Gouverneur soit présent à cette réunion pour pouvoir entendre ce que nous avons à dire et lui-même de dire de quelle manière il peut le percevoir. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. M. le Député-Président.

M. André GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Rapidement, de mon banc, on ne va pas polémiquer. Une seule chose, nous avons à l'issue du bureau du 9 mai, tout de suite modifier notre texte avant de l'adresser au nom du bureau et pas seulement au nom du Collège au Ministre DEWAEEL en disant que dans cette intercommunale, zone unique pour la Province de Liège, il devait y avoir des secteurs à tout le moins au nombre de 4. Les choses sont claires par rapport à cela. On ne laisse pas croire qu'il y avait un doute par rapport à cela.

La proposition qui vient d'être faite par le chef de groupe Ecolo convient très bien au Collège et si, Mme la Présidente, vous voulez bien acter cette demande au prochain ordre du jour du bureau, c'est avec plaisir que nous essayerons d'en débattre ensemble et ne pas oublier, bien sûr, de prévenir M. le Gouverneur pour sa présence également. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial-Président. Je clôture la discussion.

Document 07-08/113 : Communication du Collège provincial relative à l'optimalisation et la simplification des services de la Province de Liège - 1^{ère} évaluation

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/113. La note de synthèse vous a été transmise ce lundi 19 mai. Je cède la parole à M. le Député provincial LACROIX.

M. Christophe LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Le 20 septembre 2007, je vous présentais le Plan d'action du Collège provincial visant à optimaliser et simplifier les Services de la Province de Liège.

Pour rappel, ce dernier s'articule autour de 2 axes et comprend 30 mesures concrètes.

Issu d'une volonté de bonne gouvernance, ce Plan d'action se structure autour d'un ensemble de principes à respecter en vue de tendre vers une amélioration continue des services offerts aux citoyens et aux entreprises de la province. Cette démarche vise assurément à optimiser la gestion de nos capacités, de nos compétences mais également la gestion de nos ressources, qu'elles soient humaines ou financières.

Ces 30 mesures tracent en quelque sorte la voie du progrès et forment un authentique plan de législature visant les améliorations voulues.

Outre sa mise en œuvre, ce projet nécessite une évaluation récurrente suivant un cycle de minimum 3 par année. Le moment est donc venu pour le Collège de procéder à la 1^{ère} évaluation pour l'année 2008.

À l'occasion de celle-ci, il a été constaté qu'un grand nombre d'actions ont été entreprises depuis le mois de septembre voire même antérieurement. À travers ce compte rendu que j'ai le plaisir de vous présenter, il m'est dès lors difficile de les recenser toutes ici bien qu'elles le mériteraient.

Je me contenterai de mettre en exergue les 3 grands projets du Collège provincial, à savoir :

1. le Plan Stratégique de Gouvernance budgétaire et financière (mesure 26) ;
2. la politique et la cellule de gestion des ressources humaines (mesures 9 et 10 ; 14 à 25 et 28) et,
3. le projet GED (Gestion électronique des documents) (Axe 2 du Plan d'action).

1. Le Plan Stratégique de Gouvernance budgétaire et financière (mesure 26)

Conformément à la déclaration de politique générale, l'objectif du Plan Stratégique de Gouvernance budgétaire et financière est d'assurer la pérennité des finances provinciales en dotant non seulement le Collège, mais également l'ensemble des hauts fonctionnaires, d'un outil de gestion stratégique commun et prospectif. Pour rappel, son ambition est notamment de fixer des balises et des modes de fonctionnement réfléchis dans une optique d'utilisation rationnelle et parcimonieuse des deniers publics.

Il est formalisé comme suit :

- d'une part, par un rapport décrivant le contexte financier passé et présent ainsi que la chronologie

- des mesures structurelles et/ou conjoncturelles de nature à optimaliser la gestion provinciale et,
- d'autre part, par un tableau de bord standardisé synthétisant les projections budgétaires, couvrant une période d'au moins 5 exercices.

Dès lors, consécutivement à la décision du 5 juillet adoptant les 30 mesures, et en collaboration avec le Ministre wallon des Affaires intérieures, Philippe COURARD, il a été fait appel aux services du Centre régional d'aide aux communes (le CRAC en abrégé).

Eu égard à son expertise en matière de finances des pouvoirs locaux en général et de suivi des communes sous plan de gestion en particulier, le Centre était tout indiqué pour accompagner la démarche novatrice menée par la Province de Liège.

Quels constats ?

Tout d'abord, l'analyse réalisée conjointement par le CRAC et les services provinciaux, de même que les constats formulés, sont confirmés par le CIRIEC dans une étude commandée par l'APW.

En effet, cette dernière constate que « sans mesures de correction, chaque Province sera dans le rouge d'ici la fin de la législature, le déficit total des 5 Provinces en 2012 variant de 31,9 millions d'euros, dans le meilleur des cas, à 89,2 millions... voire pire si on cumulait les mauvaises nouvelles... ».

L'étude du CIRIEC précise aussi que « les finances provinciales enregistreront un déficit structurel_croissant et ce, quel que soit le scénario envisagé ».

Nul besoin dès lors de vous préciser que la problématique de la précarisation des finances n'est pas propre à la Province de Liège mais touche toutes les Provinces ainsi que les Communes.

Revenons néanmoins à la situation de la Province de Liège. L'analyse des comptes et budgets de 2003-2008 réalisée par le CRAC et les services provinciaux démontre que le total des recettes ordinaires a évolué moins rapidement que le total des dépenses ordinaires.

Par conséquent, une 1^{ère} projection pour les années 2009-2013 prévoit un mali à l'exercice propre qui évoluerait de 1.817.650 € en 2009 à 15.142.720 € en 2013.

Une 2^{ème} projection pour cette même période intégrant, outre les diverses mesures déjà incluses dans les 1^{ères} projections, une limitation de l'augmentation des dépenses du personnel à 2,5 %, prévoit un mali qui évoluerait ici de 151.579 € en 2009 à 5.702.164 € en 2013.

De la même manière, le boni budgétaire global diminuera rapidement, laissant notamment sans possibilité de financement des investissements sur fonds propres.

Bien entendu, ne perdons pas de vue que, comme l'avait très bien dit l'humoriste français Pierre Dac, « faire des prévisions est un art difficile, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir ».

Néanmoins, la tendance est claire et sans mesures de gestion, les Provinces ne pourront atteindre l'équilibre pour les années à venir. Dès lors, les efforts à faire en ce sens, planifiés sur la législature, doivent être entamés sans attendre.

Les propositions du Collège provincial

Elles sont principalement au nombre de 4, à savoir :

1. L'instauration d'un monitoring budgétaire et financier régulier (3 par an) ;

En effet, les conditions socio-économiques et les textes légaux relatifs aux actions des provinces étant évolutifs, le Plan stratégique de gouvernance budgétaire devra être adapté chaque fois qu'il échet.

2. La détermination de « balises » fixant un plafond d'évolution admissible pour chaque catégorie de dépenses et s'interprétant comme des valeurs repères vers lesquelles la Province devra tendre progressivement ;
3. L'adoption d'un tableau de bord prospectif sur 5 années ;
4. L'adoption de mesures structurelles et conjoncturelles concernant tant les dépenses que les recettes.

Les services provinciaux ont été chargés de proposer rapidement au Collège une méthodologie de travail, de mise en œuvre et d'échéancier des mesures structurelles et conjoncturelles adoptées.

Enfin, complémentairement aux efforts qui seront consentis par la Province, les autorités supérieures devront être interpellées afin qu'elles contribuent de manière significative à la pérennisation des finances provinciales compte tenu notamment de l'analyse menée par le CIRIEC .

À cet égard, il conviendra aussi d'exiger l'application aux provinces du principe de connexité financière, promis aux Communes, à savoir l'attribution des moyens suffisants corrélativement à l'attribution de nouvelles missions.

2. La politique et la cellule de gestion des ressources humaines (mesures 9 et 10 ; 14 à 25 et 28)

Après avoir évoqué avec vous la problématique importante des ressources financières, venons-en au 2^{ème} grand projet du Collège concernant les ressources humaines cette fois.

Le rôle de la Cellule de Gestion des Ressources Humaines est d'apporter une plus-value au travail déjà réalisé par le Service du Personnel qui dispose des compétences et de l'expertise requises dans les matières administratives et pécuniaires. Cette Cellule travaillera donc parallèlement et en étroite collaboration avec le service du personnel et les Directions générales.

De manière synthétique, son rôle consistera :

- d'une part, en l'analyse et la mise en place concrète des thématiques RH, à savoir le recrutement, la sélection, les formations, l'évaluation et les descriptions de fonctions, le bien-être au travail, la gestion des effectifs et,
- d'autre part, en l'élaboration de propositions d'améliorations organisationnelles.

Pour atteindre ces objectifs, les missions prioritaires fixées par la note de politique générale sont :

- une répartition optimale des ressources humaines au sein des services en privilégiant la mobilité du personnel et en s'efforçant de réduire les situations de sureffectif et de sous-effectif ;
- l'établissement d'une politique de remplacement du personnel en prévision des nombreux départs ;

Quant à la mise en place de la cellule, la mobilité interne du personnel a été privilégiée. Son intégration dans une

structure existante nécessitera une réorganisation des services dans lesquels elle est appelée à s'intégrer.

Une proposition de structure, à laquelle sont joints des profils de fonctions nécessaires a d'ores et déjà été élaborée. Le Collège l'a d'ailleurs approuvée ce matin. Composée dans un premier temps de 6 agents, la cellule se mettra rapidement au travail.

En outre, ultérieurement, j'aurai le plaisir de revenir vous exposer plus en détail la politique de gestion des ressources humaines qu'entend mener le Collège provincial.

3. Le projet GED (Gestion électronique des documents) (Axe 2 du Plan d'action).

Enfin, j'évoquerai rapidement le 3^{ème} projet que met en exergue cette 1^{ère} évaluation, et coordonné d'une main de maître par mon Collègue Julien MESTEZ, à savoir la Gestion électronique des documents (GED).

Le Plan d'action définit notamment la simplification administrative par l'instauration d'une gouvernance électronique, l'amélioration de la traçabilité des dossiers et la nécessité de rendre les décisions transparentes en identifiant les différentes étapes du cheminement ayant abouti à la décision.

Tous ces objectifs devraient être atteints au travers du projet GED phase I (portail des rapports au Collège provincial), et ce dès son démarrage prévu normalement fin 2008/début 2009.

À terme, ce projet devrait pouvoir ensuite répondre à d'autres objectifs définis dans cet axe, à savoir offrir aux citoyens la possibilité d'accéder par l'informatique à une information, un service en ligne ou de dialoguer avec l'Administration et améliorer les processus de gestion interne afin de rendre nos services optimisés, c'est-à-dire simplifiés et efficaces.

Avant de conclure, et pour être le plus exhaustif possible, je dois également vous préciser qu'à l'occasion de cette 1^{ère} évaluation, le Collège provincial a souhaité désigner des chefs de projets pour chacune des mesures édictées dans la note d'orientation. Ces derniers sont chargés du bon déroulement de l'application d'une mesure voire d'un ensemble de mesures, ce qui implique le respect des délais, la fixation d'objectifs et la présentation d'un rapport périodique au Comité d'accompagnement visant à rendre compte de l'avancement des travaux. Ce rapport devra respecter, dans un souci de cohérence et de clarté, un modèle strictement défini. Ces chefs de projets sont également

appelés à mettre en place un ou des groupes de travail de l'ordre de 3 ou 4 agents.

Dans la foulée de cette dynamique, les organisations syndicales sont elles aussi considérées comme de véritables partenaires. Elles sont donc régulièrement informées et associées aux discussions, analyses et évaluation des mesures prises.

Les évaluations prochaines recadreront encore plus précisément les situations et les avancées propres à chaque mesure suivant sa définition, ses priorités et ses objectifs spécifiques.

Enfin, il importe encore de souligner que l'exécution et l'évaluation de la note d'orientation doit s'accompagner d'un plan de communication. En effet, l'utilité d'une communication interne, informant l'ensemble du personnel du contenu de la note et de l'évolution des travaux accomplis en regard de celle-ci, semble plus que certaine. Le Collège provincial a dès lors chargé le service communication de cette tâche. Celui-ci doit également veiller ensuite à la pérennité d'une communication efficace tout au long de la mise en application des différentes mesures énoncées dans la note d'orientation.

Comme vous l'aurez compris, bien que la mise en œuvre des 30 mesures relève parfois de la gageure, les services provinciaux prouvent par la qualité de leur travail déjà réalisé que la Province de Liège est bel et bien une institution publique efficace, moderne, proche des gens et capable de se réformer dans la sérénité pour être en mesure de relever les nombreux défis qui l'attendent demain.

Ainsi, il est clair que le Collège provincial n'entend pas prêter le flanc à la critique de certains malintentionnés que l'on pourrait qualifier de « fossoyeurs » des services publics en général, et des Provinces en particulier !

La Province de Liège, dans ses missions essentielles, dans ses métiers de base, mais aussi dans les nouvelles responsabilités qui pourraient lui incomber dans le futur, prouve non seulement qu'elle n'est pas une couche supplémentaire de lasagne verte parmi l'imbroglie institutionnel mais qu'elle est encore moins une institution poussiéreuse, décatie, embaumant la naphthaline.

Au contraire, dans un processus dynamique en constante évolution, elle se prend en mains avec pro-activité, et entend agir avec efficacité au service de nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial.

IX.- Discussions et/ou vote des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 07-08/103 : Proposition d'un membre du Conseil provincial portant modification du règlement à l'octroi d'une prime pour l'installation de chauffe-eau solaires : modulation de la prime en fonction des revenus

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/103. Ce dossier, ouvert conjointement par la 8^{ème} commission (travaux) et de la 9^{ème} commission (Santé publique) en date du 22 avril 2008, a été examiné à nouveau, en date du mardi 20 mai 2008, par la commission conjointe qui a décidé de laisser le dossier ouvert.

Document 07-08/114 : Centre hospitalier régional de la Citadelle - Avenant à la convention entre associés de l'intercommunale

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 07-08/114. Ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} commission en date du lundi 19 mai 2008. J'invite le rapporteur Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la 1^{ère} commission s'est réunie le lundi 19 mai 2008 à 17h00. Le premier point à l'ordre du jour concernait le Centre Hospitalier Régional de la Citadelle.

En 1989, le CHR s'est constitué en société coopérative pour une durée de 30 ans par un pacte de constitution et de statuts. Les dispositions statutaires ont été plusieurs fois modifiées. La dernière modification approuvée par notre assemblée, date de novembre 2006. Un pacte d'actionnaires a été également entériné par notre assemblée le 30 mars 2006.

Selon l'article 3 de cette convention les associés s'engagent à adapter les dispositions statutaires relatives à la répartition des bénéfices avant le 31 décembre 2007. Le but était qu'à l'avenir, sans préjudice d'autres accords que pouvaient conclure les actionnaires, l'assemblée générale décide de la répartition des bénéfices et des pertes. Il nous est proposé d'adopter un avenant à la convention qui permettrait de prolonger d'un an la révision des statuts ; la date ultime serait donc le 31 décembre 2008.

A la question d'un commissaire de savoir pour quelle raison il est nécessaire de prolonger ce délais, le Député rapporteur répond que c'est dû au fait que les négociations entre CHU et CHR sont toujours en cours.

A la question d'un commissaire qui relevait la mauvaise mise en forme du texte au 3^{ème} paragraphe du document, le député rapporteur indique que tout cela est purement formel. Il n'y a pas d'enjeu actuellement. Tout se passera lors des modifications statutaires.

Le Président fait procéder au vote : l'avenant à la convention entre associés de l'intercommunale a été adopté par 10 voix pour et 2 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme ROY. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/115 : Première Assemblée Générale de l'année 2008 des Associations intercommunales à participation provinciale

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 07-08/115. Ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} commission en date du lundi 19 mai 2008. J'invite le rapporteur Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la 1^{ère} commission s'est donc réunie afin de marquer son accord sur l'ordre du jour et les documents proposés à être présentés lors de la prochaine assemblée générale de l'Intercommunale Aqualis.

Un commissaire fait remarquer qu'elle n'a pu prendre connaissance des documents annexés envoyés au format électronique, à cause d'un problème technique. Cela semble avoir été le cas de nombreux membres, le système informatique

provincial ayant connu quelques problèmes cette dernière semaine. Une copie papier sera envoyée à tous les commissaires.

M. le Député rapporteur note qu'en définitive, chacun peut se référer à ses administrateurs en place, au cas où des questions apparaîtraient à la lecture du rapport, et celles-ci sont susceptibles d'être nombreuses au vu de la perte reportée de l'ordre de 2 millions et demi, des nombreux litiges et procès en cours et de l'absence dans le rapport des montants d'émoluments réservés aux membres du bureau exécutif.

La commission vous propose néanmoins par 11 voix pour et 2 abstentions d'adopter le projet de résolution. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/116 : Modification du règlement de la bibliothèque Chiroux-Croisiers

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 07-08/116. Ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} commission en date du lundi 19 mai 2008.

J'invite le rapporteur M. Frank THEUNYNCK à nous faire connaître les conclusions de la 3^{ème} commission.

M. THEUNYNCK, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, Chers Collègues, la commission « Culture » s'est réunie ce lundi 19 mai 2008 pour analyser la modification du règlement de la bibliothèque Chiroux-Croisiers. En vue d'une informatisation générale de la bibliothèque itinérante, il y a lieu d'incorporer celle-ci dans le Règlement d'Ordre Intérieur commun de la bibliothèque et de la médiathèque.

De ce fait, une légère adaptation de ce règlement est nécessaire.

Un commissaire pose une question quant au calcul des amendes pour CD restituées avec retard dans les cars de la bibliothèque itinérante.

Il lui est répondu qu'en fait il s'agit de frais de location supplémentaires et qu'ils sont calculés en fonction du rythme de passage du car.

La commission vous propose par 10 voix pour et 2 abstentions d'approuver la modification du règlement général organique de la bibliothèque des Chiroux.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/117 : Modifications statutaires de la Société de logements sociaux « Société du Plateau » à Ans

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 07-08/117. Ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} commission du mercredi 21 mai 2008.

J'invite le rapporteur M. Jean STREEL à nous faire connaître les conclusions de cette commission.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la 5^{ème} commission « famille, enfance, logement et affaires sociales, s'est réunie ce mercredi 21 mai avec à son ordre du jour les modifications statutaires de la société de logements sociaux du plateau d'Ans.

Il s'agit donc ici aussi d'une mise en conformité avec les modifications apportées au code wallon du logement.

Une conseillère pose la question de savoir pourquoi ce point

vient tardivement par rapport à d'autres sociétés de logement. On suppose répond le Député provincial MOTTARD que le rythme de travail de nos amis d'Ans est peut être moins rapide que dans d'autres sociétés de logement.

Aucune autre remarque ou question n'ayant été formulées le point est soumis au vote. Le vote a donné ceci 6 voix pour et 5 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. STREEL. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/118 : Désignation d'un comptable des matières à l'internat de l'Ecole Polytechnique de Verviers

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 07-08/118. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} commission en date du mercredi 21 mai 2008.

J'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, Chers Collègues, je serais très bref. Notre commission s'est réunie ce mercredi 21 mai 2008 pour examiner le document 07-08/118.

Il n'y a eu ni question, ni commentaire. 7 membres de la commission se sont prononcés pour et 3 se sont abstenus. Il vous est donc proposé de désigner en la matière M. HOBERT Roland.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/119 : projet de règlement provincial relatif à la promotion du volontariat par l'octroi d'une couverture d'assurance subsidiée - Assurance volontariat

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 07-08/119. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} commission en date du mercredi 21 mai 2008. J'invite le rapporteur M. Karl-Heinz BRAUN à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRAUN, absent remplacé par M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en ce mercredi 21 mai 2008, votre 7^{ème} commission a examiné le projet de résolution relatif au règlement provincial concernant l'Assurance volontariat, document 119.

Le Président de la commission explique brièvement l'objet de la résolution.

Un commissaire relève une contradiction apparente entre le document en lui-même qui parle en page 4 de « s'assurer à bon compte » et en page 5 de « faible prime » alors que l'annexe parle de gratuité dans son article 2. Un agent nous explique que la gratuité concerne les 100 premiers jours volontaires pour chaque association structurée qui en fait la demande pour autant que cette demande mène à une agrégation par le Collège, agrégation qui nécessite un dépôt préalable de la liste de toutes les manifestations planifiées de l'année concernée. Pour les jours-volontaires qui dépassent la centaine, un tarif de 20 ct par jour-volontaire est applicable.

Un commissaire pose la question comment il faut interpréter les articles 9 et 18 de l'annexe qui semblent ouvrir la possibilité d'une couverture gratuite plus large. Le député rapporteur confirme que, effectivement et dans la mesure du possible, si la dotation de la Loterie Nationale, gérée par l'APW, est sous-utilisée, on pourrait imaginer que la limite des 100 jours-volontaires pourrait être revue à la hausse. Dans le

même ordre d'idées un autre commissaire voulait savoir ce qui se passe si une partie de la dotation n'est tout simplement pas utilisée, notamment si le nombre d'associations qui en font la demande reste faible contre toute attente. Cette fois-ci la réponse du député rapporteur est la suivante « c'est trop tôt pour le dire ».

Un commissaire voudrait savoir ce qu'on entend dans l'article 4 de l'annexe par « moyens financiers ». L'agent nous répond qu'il s'agit de la somme de toutes les valorisations y compris donc la mise à disposition de meubles et de personnel (sic dans cet ordre).

Un commissaire demande comment les associations peuvent introduire leur demande pour faire assurer leurs volontaires. Le député rapporteur nous répond que la demande par courrier postal est toujours possible mais que aussi bien la Province que l'assureur Ethias sont en train de créer un site web qui facilitera l'introduction d'une demande sous forme électronique.

Un commissaire demande pourquoi la Communauté Germanophone est exclue du règlement selon l'article 5 de l'annexe. Le député nous répond que la Communauté germanophone a son propre accord avec la loterie nationale et que cette façon de procéder de la Communauté germanophone est tout à fait légitime dans l'exercice de son autonomie.

Un commissaire voulait savoir pourquoi les activités des associations sont couvertes dans le monde entier mais pas sur le territoire des EU et du Canada. Il nous est répondu que les décisions judiciaires suite à des accidents dans ces pays peuvent mener à des sommes de dédommagement astronomiques.

Un commissaire croit avoir entendu des bruits de couloir comme quoi la dotation de la Loterie Nationale allait être supprimée. Le député nous répond qu'il n'a pas encore rencontré le Ministre compétent à ce sujet, que le chien aboie et que la caravane passe. De plus, il est confiant que l'APW continue à être prompt sur la balle.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Oui, j'ai dit « les chiens aboient et la caravane passe mais je ne me fie pas aux rumeurs ».

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Après cette discussion qui a duré bien plus que 5 minutes, votre 7^{ème} commission a procédé au vote qui s'est soldé par 9 voix pour et 4 abstentions.

Votre 7^{ème} commission vous propose donc d'adopter le projet de résolution décrit dans le document 07-08/119. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. BECKERS. J'ouvre la discussion générale. Monsieur DODRIMONT, vous avez la parole.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Madame la Présidente, simplement un petit mot à ce qui a été évoqué à travers l'excellent rapport de notre collègue, quant on s'inquiète de savoir si la Loterie Nationale pourra toujours apporter sa contribution à ce projet, je tiens à pouvoir apporter une précision qui est de nature positive puisque actuellement en discussion au sein du gouvernement, il subsiste une somme conséquente pour pouvoir toujours assumer la pérenité de ce projet. Ce qui m'a été dit auprès du cabinet du Ministre des finances, c'est que ce montant pourrait être inscrit si il fait l'objet de barre de formation politique concernée et plus particulièrement du secrétaire d'Etat au budget d'une adhésion - donc si celui-ci a quelques oreilles ici dans cette assemblée - il pourra y avoir un relais positif sur ce dossier. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DODRIMONT. Monsieur DRION ?

M. DRION (de son banc).- Oui, M. Melchior WATHELET, puisque c'est de lui que l'on parle, a déjà écrit il y a trois semaines, à notre demande et à la demande de l'APW, au Premier Ministre, Vice-Premier Ministre des finances et nous attendons la réponse. Elle vient par la Province. Je me réjouis des délégations de pouvoir.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 7^{ème} commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/120 : Relevé trimestriel des travaux adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 07-08/120. Ce document a été soumis à l'examen de la 8^{ème} commission en date du mardi 20 mai 2008. J'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme La Présidente, Chers Collègues, je n'ai absolument plus rien à vous dire mais je voulais profiter de la tribune pour peut être, en votre nom à tous, féliciter le travail effectué par la Présidente de remplacement d'aujourd'hui. Merci.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce dossier, ce sera juste une prise d'acte.

X.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2008, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion close.

Je vous rappelle que la prochaine réunion du Conseil provincial est fixée au jeudi 5 juin 2008. Il s'agira de la séance thématique axée sur le thème du « Tourisme ». Celle-ci sera suivie d'une séance plénière, ordinaire.

- La séance est levée à 17H10'.